

dans une intention hostile. C'était le crime de haute trahison ; on dut instruire le procès de ce malheureux traître dont la conduite fait tache sur le patriotisme de ses compatriotes, et il fut jugé selon la rigueur des lois (21).

Les années se succèdent sans apporter aucune tranquillité dans nos pays, cette guerre interminable avec les Anglais ruine nobles et manants.

L'abbaye d'Ainay avait vu son trésor fortement entamé par suite des réparations qu'occasionnaient les luttes à soutenir ; Chazay lui avait particulièrement coûté. On apporte alors dans l'administration des biens du couvent la plus sage économie, le chapitre s'assemble en juillet 1399, sous la présidence de Dom Barthélemy. L'on y traite des mesures à prendre et l'on décide que pour réparer les brèches faites au trésor, il ne sera distribué dorénavant à chaque moine que deux miches par jour au lieu de trois (22). On se demande quelle grande ressource cela dut créer au bout de l'année ?

Mais il est à croire que ce ne fut pas le seul moyen employé ; nous avons ici toutefois la preuve de l'extrême misère qui régnait alors dans nos provinces.

Cependant Chazay avait prouvé jusqu'à ce jour que ses murailles bien défendues étaient capables d'offrir un abri sûr aux nobles familles des environs. Vers la fin de ce siècle était venue résider dans notre ville une branche d'une importante maison, les de La Fontaine.

Briande de La Fontaine, veuve de feu Berthet de Gruel, teste et veut être enterrée dans la chapelle de Saint-

(21) Arch. du Rh. Ainay. H. 4280, fol. 42.

(22) Arch. du Rh. Ainay, 2^e arm. vol. 42, ch. 2.